

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2015

Après avoir constaté que le quorum est atteint avec la présence de onze Conseillers, Monsieur le Maire les remercie de leur participation et ouvre la séance du Conseil Municipal de ce jour.

Sont absents excusés :

- M. Régis DARROT qui a donné pouvoir à Mme Nathalie MANHES
- M. Stéphane ROUVET qui a donné pouvoir à M. Eric THÉRON
- Mme Nathalie DI LEONARDO qui a donné pouvoir à Mme Isabelle DESRIVIERS
- M. Eric ANDOCHE qui a donné pouvoir à Mme Claude MACCHABÉE

Monsieur le Maire donne lecture du registre des délibérations du Conseil Municipal du mardi 19 mai 2015. Le compte rendu de la dernière séance du Conseil Municipal du 19 mai 2015 est adopté à l'unanimité.

Mme Claude MACCHABEE est désignée secrétaire de séance.

1 - FPIC 2015 : FONDS DE PÉRÉQUATION INTERCOMMUNAL ET COMMUNAL, RÉPARTITION DÉROGATOIRE :

Le FPIC consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

Ainsi, ACC et toutes les communes d'ACC sont contributeurs au FPIC car le potentiel financier agrégé par habitant est supérieur à 90 % du potentiel financier agrégé par habitant moyen constaté au niveau national.

Pour 2015, la répartition de droit commun serait la suivante : 168 996 € dont 61 833 € pour ACC, 77 404 € pour Vic-le-Comte, 7 159 € pour Yronde et Buron, 6 700 € pour Sallèdes, 5 273 € pour Laps et Manglieu, 3 172 € pour Pignol et 2 182 € pour Busséol.

Pour échapper à cette répartition de droit commun, toutes les communes d'ACC doivent délibérer avant le 30 juin 2015 et obtenir ainsi, par dérogation, une répartition alternative.

En 2014, le Conseil Communautaire d'ACC a décidé la prise en charge de 10 % de la cotisation communale de Vic-le-Comte et de 100 % de celle des autres communes d'ACC.

Pour 2015, les ressources d'ACC ne permettant pas de reconduire cette prise en charge dans sa totalité, il est proposé la prise en charge de 5 % de la cotisation communale de Vic-le-Comte et de 80 % de celle des autres communes d'ACC. Pour Yronde et Buron, la cotisation s'élèverait à 1 431,80 €.

A l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord sur la répartition dérogatoire du FPIC 2015 proposée par ACC mais déplore que cette cotisation ne puisse pas être prise par ACC, les contraintes budgétaires des petites communes étant au moins aussi importantes que celles d'ACC et les marges de manœuvre en termes d'économie bien plus faibles.

2 - PLU : APPROBATION APRÈS CORRECTIONS DEMANDÉES PAR LE CONTRÔLE DE LÉGALITÉ :

Monsieur le Maire rappelle que le contrôle de légalité sur le PLU portait essentiellement sur un nombre trop élevé de secteurs de taille et de capacité d'accueil limitée (STECAL), appelés communément « pastillage ». La loi Duflot a, en effet, récemment restreint la possibilité d'utilisation de ces pastillages.

Aussi, pour répondre à la demande de Monsieur le Préfet, le Conseil Municipal du 19 mai 2015 a retiré les délibérations N° 2015-11/2-1 et N° 2015-12/2-1 du 3 mars 2015.

La délibération de ce retrait a ensuite été transmise à Monsieur le Préfet et la publication de cette décision a été effectuée dans un journal d'annonce légale.

Le 20 mai 2015, Monsieur le Maire, accompagné de Madame Macchabée et de Monsieur Descœur, ont rencontré Monsieur Patrick Prugnard à la Préfecture et ont proposé de réduire les pastillages et d'agrandir une zone UG pour compenser la réduction de certains STECAL. En conséquence, Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le PLU ainsi modifié.

Le Conseil Municipal approuve, par 14 voix pour et une abstention, le PLU.

3 - CONVENTION GROUPEMENT D'ACHAT EN ÉLECTRICITÉ DU SIEG DU PUY-DE-DÔME :

La convention de groupement d'achat d'électricité est en cours d'élaboration par le SIEG du Puy-de-Dôme dans le respect du code des marchés publics et des tarifs réglementés.

4- FOURNITURE REPAS CANTINE ET PORTAGE A DOMICILE :

Pour permettre une étude comparative des deux propositions faites à la Commune par les fournisseurs de repas, SOGIREST de Montluçon et ÉTAPE 43 de Brioude, le personnel de la cantine s'est rendu à Neschers et Sallèles, afin d'évaluer ces deux prestataires.

Compte tenu de leur expérience et de l'attention portée par Frédérique et Marie sur la qualité et la quantité des repas, après échange avec le personnel des deux communes, la prestation proposée par ÉTAPE 43 leur apparaît plus intéressante et de meilleure qualité.

La prestation proposée par ÉTAPE 43 est au même tarif que celle du fournisseur actuel, La Livradoise. Les commandes de repas à ÉTAPE 43 devront s'effectuer le jeudi avant midi pour toute la semaine suivante. La livraison de repas pour les personnes âgées de la commune est également possible.

Monsieur le Maire propose donc de confier à ÉTAPE 43 la fourniture des repas de la cantine pour l'année scolaire 2015-2016.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve cette proposition et autorise Monsieur le Maire à dénoncer le contrat avec La Livradoise, à signer le contrat avec ÉTAPE 43 et à adapter le règlement de la cantine en ce qui concerne les délais de commande des repas.

Monsieur le Maire propose également de reconduire pour l'année scolaire 2015-2016 le prix du ticket repas à 3,90 € et le tarif de la garderie périscolaire à 0,80 € par tranche de 45 minutes.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le maintien des tarifs cantine et garderie pour 2015-2016.

5 - POINT SUR LA RENTRÉE SCOLAIRE :

Huit élèves de l'école partiront au collège à la rentrée de septembre 2015. La Municipalité reconduit la remise d'un dictionnaire français/anglais à ces futurs collégiens (le 30 juin 2015, à 16 h 30).

Pour la rentrée scolaire 2015-2016, l'école accueillera 6 CM2, 6 CM1, 5 CE2, 10 CE1, 5 CP et 3 grande section. Les enseignantes titulaires restent les mêmes que la rentrée précédente.

Les TAP seront reconduits selon la même organisation qu'en 2014-2015 et un nouvel animateur a été nommé pour un temps de travail de 134 heures (coût : 2 103,80 €).

Le permis de construire de l'école a été déposé le 29 mai 2015.

6 - ACHAT TAILLEUSE DE HAIES :

L'essai d'une tailleuse de haies d'occasion de marque BERRY a été effectué le 1^{er} juin 2015. Ce matériel, bien adapté au tracteur et en bon état, s'avère suffisant pour compléter l'équipement communal.

L'investissement sur une débroussailleuse ou une épareuse neuve se situerait entre 10 000 € et 14 500 € HT.

Après discussion, le Conseil Municipal (sauf Monsieur Yves Pradier en raison de son lien de parenté avec le vendeur) décide de proposer 2 300 € au propriétaire pour l'acquisition de ce matériel d'occasion.

7 - RAPPORT DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT 2014 :

Monsieur le Maire informe le Conseil du rapport sur le fonctionnement et le prix du service de l'assainissement et de l'eau.

La commune compte 366 abonnés en eau potable avec 291 assujettis à la redevance d'assainissement. Le prix moyen de l'eau s'élève à 2,07 €/m³ (Lyonnaise de l'eau, SIVOM, Agence de l'eau, taxes, abonnement). La consommation moyenne par abonné est d'environ 79 m³.

8 - QUESTIONS DIVERSES :

a) Intercommunalité :

Dans le cadre de la réforme territoriale, le schéma directeur départemental tend vers une fusion des trois communautés de communes, ACC, Gergovie Val d'Allier et Les Cheires. Ce groupement comprendrait 29 communes pour 39 561 habitants et 127 agents. 5 commissions intercommunales ont été mises en place pour préparer ce projet. Monsieur Yves Pradier et Madame Claude Macchabée participent à la commission fiscalité-finances, pour ACC, aux côtés de Monsieur Antoine Desforges et Madame Cécile Durand.

b) Commission Intercommunale d'accessibilité :

La CIAPH d'ACC (Commission Intercommunale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées) doit établir, avant le 27 septembre 2015, un Agenda d'accessibilité programmé (Ad'Ap) pour améliorer la mise en accessibilité de tous les bâtiments communaux et intercommunaux recevant du public. Cet agenda devra être validé par le Préfet. Les diagnostics d'accessibilité sont en cours sur les communes d'ACC. L'affectation d'une place handicapée à proximité de chaque équipement recevant du public est préconisée ainsi que plusieurs aménagement dans les locaux.

c) Manifestation du 14 juillet :

Le Comité des Associations a fixé au 13 juillet 2015 la soirée festive avec repas, feu d'artifice et bal.

d) Prochain Conseil communautaire :

Il aura lieu à Yronde-et-Buron, le lundi 29 juin 2015. Monsieur le Maire invite les Conseillers qui le souhaitent à y assister. Monsieur Michel Martinroche demande à ce que le calendrier des réunions ACC soit communiqué au Conseil Municipal.

e) Modification du règlement de location de la salle polyvalente :

La rédaction du règlement est modifiée afin d'explicitier les conditions de location de la salle aux particuliers et préserver ainsi l'organisation de fêtes familiales pour les habitants et/ou les propriétaires de la commune (et de leurs ascendants et descendants). La mise en place d'une caution est également instaurée.

f) Tournée de terrain :

Une tournée de terrain sera organisée à la rentrée pour répertorier d'éventuels travaux à réaliser (four de Fontcrépon, ruisseau de la Palle, Four Labrouque...).

g) Demande de mise en situation professionnelle :

Le Conseil donne son accord à la demande de Monsieur Christophe MAGAUD pour effectuer un stage de mise en situation professionnelle en tant qu'employé polyvalent sur la commune et autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec AFPA Transition. Il sera proposé à Monsieur Magaud de réaliser ce stage pendant la période d'embauche des 3 jeunes en jobs d'été.